COURS SECONDAIRES DE JEUNES FILLES. — La distribution des prix des élèves des cours secondaires aura lieu le jeudi 26 courant, à 9 h. 1/2, sous la présidence de M. le Proviseur du Lycée de Tourcoing.

ENFANT RENVERSÉ PAR UN VÉLO. — En passant sur la Grand'Place, mardi vers onze heures et demie du matin, M. Léon Vancoppenolle, 27 ans, boucher, rue du Château, a renversé un jeune garçon de 9 ans, Gérard Raymond, demeurant rue d'Isly, 9, qui n'était jeté distraitement devant sa bicyclette. L'enfant n'a pas été blessé.

UNE RIXE RUE DE GAND. — Une scène attristante s'est déroulée lundi soir vers six heures, rue de Gand. Un ouvrier peigneur, Emile V..., étant légèrement pris de boisson, s'est rendu devant la maison de son beau-frère qui habite dans la même rue et s'est mis à l'injurier. Ce dernier sortit et une rixe éclata aussitôt. L'agresseur se blessa à la tête en tombant et reçut chez lui les soins de M. le docteur Delgrange. Après quoi il fut transporté à l'hôpital. La blessure est sans gravité. La police n'a reçu aucune plainte.

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL. — Un couvreur de la maison Bruggeman, M. Edouard Vilain, 48 ans, demeurant rue de Constantine, et travaillant à un magasin en construction, rue de Constantine, a glissé d'un échelon en montant à l'échelle et s'est blessé au genou. Un mois de repos; docteur Guidez. — Chez MM. Valentin Roussel et fils, une soigneuse, Camille Scouflard, demeurant rue Basse, a eu le pouce gauche piqué par un éclat de bois. Abcès à la deuxième phalange. Douze jours; docteur Leduc. — A la teinturerie de M. Aimable Liard, rue Saint-Pierre, un ouvrier, M. Jean Jouvinier, 53 ans, demeurant à Mouveron, hameau du Christ, a heurté un tuyau en poussant un chariot. Entorse du pied gauche et contusion profonde à la jambe. Quinze jours; docteur Lagache. — Un rattacheur de la filature Legrand et Cie, M. J. Debouvry, 26 ans, demeurant ruelle des Artistes, à Mouscron, est tombé d'une échelle qui a glissé sous lui. Entorse du coude droit et contusion du genou droit. Trois semaines de repos; docteur Vienne.

BOUSBECQUE

La scène sanglante du hameau des Bois. — *Nouveaux détails.* — Nous avons relaté hier, la scène sanglante qui s'est déroulée dimanche soir à Bousbecque, hameau des Bois. La gendarmerie d'Halluin a continué son enquête mardi; l'un des témoins, Cyprien Vandenbroele (dit Casquette), n'a pu être encore interrogé, les gendarmes ne l'ayant pu rencontrer. Il est possible que Vandenbroele, ainsi que Jules Mulliez, seront poursuivis pour avoir brisé les carreaux de vitre à la demeure du coupable. La femme de ce dernier, Mme Soen, a déclaré que les dégâts commis atteignaient environ 20 francs. Henri Soen, l'auteur des coups de couteau, n'a pas encore reparu; *on le pense réfugié en Belgique*, son pays d'origine. Il est né à Ledeghem. Quant au blessé, Prosper Delcourt, il a été reconduit en voiture à son domicile, à Wambrechies, hameau de la Vigne. Il est très faible, en raison de la perte énorme de sang provoquée par les blessures.

L'une de celles-ci, au mollet, ne mesure pas moins de dix centimètres de longueur sur trois de profondeur; celle de la cuisse est plus longue encore, elle mesure douze centimètres de longueur. Les muscles ont été atteints. Ainsi que nous l'avons dit, à moins de complications, Prosper Delcourt devra subir une incapacité de travail de quinze jours au moins.

RONCQ

Encore un gamin qui se rend coupable d'un vol. — Nous avons narré ces jours derniers les vols commis à Roncq par un jeune garçon de 12 ans; un fait identique vient encore de se produire dans cette même commune.

Un commerçant de la rue de Lille avait reçu à plusieurs reprises, depuis quelques jours, dans son magasin, un jeune garçon de 12 ans, Marceau Polderman, demeurant sentier des Morts, qui, effectuant des achats de friandises changeait chaque fois, pour les solder, une pièce de 5 francs. Sachant les parents du gamin peu fortunés (la famille compte dix enfants), le commerçant conçut des doutes sur la provenance de l'argent et se détermina à mettre M. Verrier, commissaire de police, au courant du fait.

Celui-ci fit filer par ses gardes le jeune Polderman. Mardi matin, les agents le virent entrer chez M. Julien Demeer, rue de Lille. Ils l'attendirent et à sa sortie, le fouillèrent; le gamin était nanti de friandises qu'il venait d'acheter. Il avait encore présenté en paiement une pièce de 5 francs.

Conduit au commissariat de police, il fut à nouveau fouillé et trouvé porteur d'une somme de 9 fr. 30, composée d'une pièce de 5 fr., de trois pièces de 1 fr., de deux pièces de 0 fr. 50 et de trois pièces de 0 fr. 10. Interrogé sur la provenance de cet argent, Marceau Polderman déclara qu'il l'avait gagné en travaillant, puis ensuite, qu'il l'avait reçu de ses parents. Finalement, comme le commissaire insistait, il finit par avouer qu'il l'avait dérobé chez une pauvre vieille, Mlle Florin, qui habite avec son frère, rue de Lille.

Il s'introduisait dans la maison par une porte donnant sur la cour; comme cette porte était fermée, il faisait jouer la pène de la serrure au moyen d'un clou et avait ainsi accès dans la maison. Il se rendait dans la chambre à coucher et ouvrait le buffet dans lequel était déposé un coffret qui contenait lors du premier vol, 40 fr., en pièces de 5 francs.

Le premier larcin a été commis le 1er juillet; Polderman s'empara à cette date d'une seule pièce; le 8 juillet, il déroba trois pièces et mardi matin, deux pièces, soit en tout 30 francs! Il avait dépensé l'argent à régaler ses camarades de chopes et de friandises ou à jouer au jeu de « pile ou face ».

M. Verrier se rendit chez Mlle Florin qui déclara s'être aperçue du vol; en effet, six pièces étaient disparues. Elle fit connaître que cet argent avait été économisé en prévision de sa prochaine entrée à l'Hospice communal avec son frère; elle avait voulu se réserver cet argent pour améliorer un peu leur ordinaire.

Mlle Florin était loin de soupçonner du vol Marceau Polderman, qu'elle employait assez souvent à faire casser le bois que lui donnait des personnes charitables, et pour le payer de ses peines, elle lui donnait le dimanche quelques sous.

M. le commissaire de police a remis à Mlle Florin les 9 fr. 30, reliquat de la somme volée, et a laissé en liberté provisoire le jeune Polderman, en attendant la décision du Parquet.

MOUVAUX

UN ACCIDENT DANS UN PEIGNAGE. — Un homme de peine du peignage de MM. Lorthiois frères, M. Louis Six, 37 ans, demeurant rue de la Blanche-Porte, à Tourcoing, s'est blessé à la main gauche. Huit jours de repos.

HALLUIN

Les succès de la société de gymnastique « l'Halluinoise ». — Les réceptions officielles à la Mairie. — L'excellente société de gymnastique d'Halluin a participé dimanche dernier aux grands concours internationaux individuels qui ont eu lieu à Saint-Ghislain (Belgique). Elle y a remporté un magnifique succès. Douze prix individuels et un prix de courses en section lui ont été décernés.

Déjà lors de la fête fédérale de gymnastique de Tourcoing, cette société avait obtenu le premier prix couronné en division; le premier prix de pyramides; le premier prix de pose militaire, un prix de tir et enfin, quatre prix individuels.

Afin de féliciter l'*Halluinoise* de ces beaux succès, la municipalité et la commission des fêtes recevront officiellement les gymnastes, samedi, jour de la fête nationale, à l'issue du cortège et du défilé des sociétés, dans la grande salle de la Mairie.

NEUVILLE-EN-FERRAIN

CERTIFICAT D'ÉTUDES. — Les maîtresses de l'école libre de filles de Neuville-en-Ferrain ont présenté le 7 juillet sept élèves au certificat d'études. Toutes les sept ont été reçues: Pauline Dumortier et Madeleine Hennekens ont obtenu les deux prix diocésains; Marie Cau, Jeanne Declercq et Madeleine Liard ont mérité la note très bien; Germaine Bon et Hélène Desmet la note bien.

Toutes nos félicitations aux dévouées maîtresses et aux lauréates.

LILLE

A PROPOS DU CHANGEMENT DE GARNISON DU 19e CHASSEURS. — On sait que le 19e chasseurs à cheval doit permuter, à la suite des prochaines manœuvres, avec le 6e chasseurs, en garnison à Sampigny.

A ce propos, M. Pasqual, député d'Avesnes, vient d'adresser, à M. le Ministre de la Guerre, une lettre, pour lui demander de revenir sur cette décision. « Elle est contraire, dit-il, à l'esprit de la circulaire du 7 novembre 1900 qui a autorisé les sous-officiers rengagés à se marier sans que la dot de la femme soit exigible, pourvu que la future possède des ressources suffisantes pour ne pas être à la charge du mari. Que vont devenir les 26 sous-officiers sur 54 du 19e chasseurs qui ont profité de cette autorisation et dont les femmes ont toutes à Lille une profession contribuant ainsi aux charges du ménage? Le départ pour Sampigny c'est la misère noire pour ces sous-officiers. Elle est contraire au principe du recrutement régional qui consiste à ne pas éloigner de chez lui le troupier et de faire une armée servant la patrie sur le sol même de la contrée.»

M. Pasqual ajoute qu'il portera la question à la tribune de la Chambre.

LA SAUVEGARDE, *Société de secours mutuels au décès.* — Dimanche, a eu lieu, dans une des salles du *Café de la Bourse*, à Lille, la première réunion pour la région, des adhérents de la société *La Sauvegarde*, sous la présidence de M. A. Beltette, professeur au Lycée de Tourcoing. M. Maire, avocat au barreau d'Avesnes, a entretenu, d'une façon éloquente et documentée, son auditoire, des avantages qu'offrait l'excellente société de secours mutuels *La Sauvegarde*, qui compte actuellement 15.000 adhérents et a déjà versé aux familles des décédés, un total d'indemnités de près de huit millions, malgré des cotisations extrêmement réduites. A la suite de cette causerie, un Comité régional a été créé. Ont été élus: Président d'honneur, M. Maire, avocat; président, M. A. Beltette, professeur (Lycée de Tourcoing); vice-présidents, MM. P. Bartier, professeur (Collège d'Armentières); M. Boutron, receveur d'enregistrement (Seclin); L. Bartier, instituteur (Marcq-en-Barœul); B. Leleu, receveur aux Hospices (Lille); A. Van de Putte, négociant (Lille); G. Decaux, instituteur (Lille). *La Sauvegarde* figure à l'Exposition de Tourcoing, Economie sociale, Gr. q. cl. 33.

UNE GRAVE SCÈNE DE FAMILLE. — Des discussions fréquentes sur des questions d'intérêt ont fait deux ennemis de Henri D..., 33 ans, faïencier, originaire de Marcq-en-Barœul, demeurant rue de Lannoy, cité Depuyper, 9, et de sa sœur, Mme Lopise S..., 36 ans, ménagère, rue de la Marbrerie, 23. Voyant passer celle-ci, vers huit heures et demie du soir, à proximité de sa demeure, D.... se répandit en menaces contre Mme S...; puis, pris d'un accès de fureur, il s'élança sur la malheureuse et, la saisissant par le cou, la serra violemment contre une palissade voisine, tandis qu'il la frappait de son poing droit à coups redoublés. Lorsque le forcené lâcha sa victime, elle tomba à terre, évanouie. M. le docteur Bournonville, appelé à lui donner ses soins, constata que la pauvre femme portait à l'abdomen des contusions sur la gravité desquelles il n'ose pas se prononcer. La victime porte, en outre, des contusions moins graves sur diverses parties du corps, notamment au larynx et dans la région cervicale. Elle devra subir une incapacité de travail d'environ quinze jours.

LOMME

UNE LACHE AGRESSION. — La nuit dernière, vers une heure et demie, plusieurs employés de la Compagnie des tramways, qui avaient terminé leur journée, se trouvaient attablés à l'estaminet de la *Salle d'Or*. Six individus, à mines peu rassurantes, leur cherchèrent noise, sans que les employés répondissent à leurs provocations. A deux heures, le cabaretier, M. Six, ferma son établissement. Trente chenapans, racolés par les six individus, attendaient les employés. Une rixe générale eut lieu. Un employé, M. Pruvot, jeté à terre, reçut un coup de talon à la figure. Les malfaiteurs sont recherchés.

LA MADELEINE

UNE CHUTE DE HUIT MÈTRES. — Vers trois heures de l'après-midi, un grave accident s'est produit à la filature Delesalle, à Berkem. Un ouvrier, Moïse Caron, 30 ans, domicilié rue Descolleta, s'étant penché imprudemment à la fenêtre, pour prendre une bouteille qu'il avait accrochée au mur, fut emporté par son propre poids et précipité dans le vide d'une hauteur de huit mètres.

Moïse Caron tomba tout d'abord sur un lanterneau, dont les vitres furent brisées, en faisant un fracas épouvantable; puis il glissa, pour aller retomber sur une paillasse. Son état est grave.

FERMENTS DE RAISIN du Dr PEGOT
en siphons inaltérables
2 méd. d'Or Exp. Médecine Paris. 1905 Grand prix Nice 1906
DÉPOTS { Paris, 4, rue Abel et 6, rue Michel Chasles. Roubaix : Phie DERUBAIX, 108, rue de Lannoy. Tourcoing : Phie LESAGE, 121, rue de Roubaix.
4067

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille J. GAILLARD, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, du décès de Mademoiselle Hélène-Elvire-Emma GAILLARD, élève de l'Institut Sévigné, pieusement décédée à Roubaix, le 8 juillet 1906, dans sa vingtième année, administrée des Sacrements, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels qui auront lieu le jeudi 12 courant, à 9 heures 1/2, et aux Vigiles qui seront chantées le Mercredi 11, à 5 heures, en l'église Saint-Joseph, sa paroisse, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Turgot, 64, à 9 heures 1/4.

NOUVELLES RELIGIEUSES

ROUBAIX. — *Messe de prémices.* — M. l'abbé Achille Piat, fils de Mme veuve Piat-Desrousseaux, a été ordonné prêtre, dimanche dernier, à Cambrai. Il célébrera sa messe de prémices, jeudi, 12 juillet, à dix heures, en l'église Notre-Dame.

TRIBUNAUX

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Audience du mardi 10 juillet

Présidence de M. GODARD, vice-président

A l'audience correctionnelle des flagrants délits tenue mardi à midi, a comparu le nommé Augustin Permel, 36 ans, ouvrier peintre, demeurant à Roubaix, rue de la Halle, qui s'était rendu coupable d'une série de méfaits. Il se présentait chez les personnes, se disant blessé du travail, cherchant à gagner un peu sa vie; il empruntait une échelle sous prétexte d'aller travailler tout près de là: naturellement, il disparaissait avec l'échelle et on ne le revoyait plus. C'est ainsi qu'il a volé M. Charles Deutreluigne, cabaretier, rue de Lille; Mme Chombart, épicière, rue des Arts, etc. A M. Edouard Vangensbecke, épicier, rue de l'Epeule, il a dérobé une montre. Pennel est condamné à 6 semaines de prison et à 25 fr. d'amende.

CORSAGES FIN DE SAISON A LA PALME 24, r. de la Gare, Roubaix
1107

LES MÉDAILLES D'HONNEUR DU TRAVAIL

La Préfecture nous communique la note suivante:

« Aux termes des décrets des 16 juillet 1886, 13 juillet 1889, 13 août 1889, 25 novembre 1892, 12 février 1895, et 13 octobre 1904, les médailles d'honneur du travail peuvent être décernées:

» 1° Aux ouvriers et employés *français* qui comptent plus de trente années de services consécutifs dans le même établissement industriel ou commercial français *situé en France ou à l'étranger, ou qui, ayant trente* années de services, justifient n'avoir pu accomplir ces trente années de services dans le même établissement pour une cause de force majeure absolument indépendante de leur volonté;

» 2° Aux ouvriers occupés dans les établissements d'enseignement technique publics ou privés situés en France, dans les palais nationaux, dans les manufactures de l'Etat, dans les établissements départementaux ou communaux; aux employés des Chambres de commerce et des œuvres utiles au commerce et à l'industrie reconnues comme établissements d'utilité publique (dans les mêmes conditions que la catégorie précédente);

» 3° Aux ouvriers qui auront rendu des services exceptionnels à l'industrie, notamment par l'invention de nouveaux procédés de fabrication, sans conditions de durée de services et sur l'avis du Comité consultatif des Arts et Manufactures.

» Le temps passé sous les drapeaux n'est pas considéré comme interruption de service; il entre en ligne de compte à la condition qu'il soit postérieur à l'entrée dans un établissement industriel ou commercial. Mais il n'est pas possible d'ajouter aux services civils les services militaires lorsque ceux-ci ont précédé l'entrée dans l'établissement.

» Les demandes doivent être établies sur papier timbré et indiquer les nom, prénoms, date et lieu de naissance, profession et domicile des candidats, la nature de leurs services, la date exacte de l'entrée dans la maison, ainsi que les nom, profession et adresse du patron, pour lequel ils travaillent ou pour lequel ils ont travaillé.

» Dans les demandes de médailles pour services exceptionnels, il doit être donné une indication détaillée de ces services.

» Il doit être dressé une demande distincte pour chaque candidat; cette demande doit être accompagnée d'un extrait de casier judiciaire du candidat et autant que possible d'un certificat légalisé de son patron. »

PETITE CORRESPONDANCE

LE « JOURNAL DE ROUBAIX » PUBLIE GRATUITEMENT SOUS CETTE RUBRIQUE, LES RÉPONSES AUX DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS.

Un futur soldat ignorant. — 1. Oui, à moins que M. le Ministre n'en décide autrement; 2. Il peut réclamer à titre de soutien de famille l'allocation journalière de 0 fr. 75 prévue par la nouvelle loi s'il appartient à la classe de 1905; 3. A la Mairie, bureau militaire. — *M. W.* — 1. Béthune; 2. Oui.

Épicerie Félix Potin, Tourcoing
MENU DU JEUDI 12 JUILLET
Téléphone 12.68
Bouchées à la Mirabeau ..... 0 fr. 30
Sautée de veau Marengo ..... 1 fr.
Cassoulet toulousain ..... 1 fr.
6694d

COMMUNICATIONS

ROUBAIX. — *Société de gymnastique l'« Ancienne » de Roubaix.* — Mercredi 11 juillet, à 9 h. du soir, réunion du Comité.

— *Trouvailles.* — Mlle Louise Salomez, servante de M. Léon Dubly, négociant, rue Charles-Quint, 27, a trouvé, hier après-midi, en face du numéro 5 de la rue de Lille, un porte-monnaie contenant de l'argent.

— Mme Verron, tenancière de balançoires, a trouvé une montre qu'elle a déposée au bureau central de police.

— *Jeunesse de l'Ancien Temps*, rue Watt, 57. — Mercredi, répétition générale à 8 h. 1/2 du soir.

— *Union Musicale.* — Répétition générale mercredi à 8 heures précises.

— *Mélomanes Roubaisiens.* — Ce soir, à huit heures un quart, répétition générale.

— *Cercle Orphéonique de Roubaix « Les XL ».* — Dans sa réunion du dimanche 8 courant, le Cercle orphéonique *Les XL* de Roubaix, a choisi sa Commission qui se compose comme suit: Président, Léon Brassard; vice-président, Hector Vandeweghe; secrétaire, Julien Huwel; secrétaire-adjoint, Julien Bauduin; commissaires, Emile Lefevère, Léon Delchambre, Léon Vandestienne; directeur, René Vandestienne. Siège provisoire, *Hôtel de France*, Grande-Place.

— *La St-Paul du Cercle St-Michel.* — En vue du concours d'Armentières, répétition de la section d'adultes: les mardi, mercredi et vendredi, à huit heures du soir; le dimanche à huit heures du matin; — Pour la section des pupilles: du lundi au vendredi, à sept heures et demie du soir; le dimanche à onze heures et demie du matin.

— *Mutuelle Nadaud.* — Cinq cents inscriptions sont déjà parvenues au siège, chez Mme Lapie, place Nadaud, pour l'excursion à Dunkerque. La liste d'inscription sera close vendredi soir. Le prix du ticket pour la journée du 15 juillet est de 2 fr. 50 et pour celles des 14 et 15, 3 francs. Réunion des sociétaires au siège dimanche à cinq heures trois quarts.

CROIX. — La société de musique la *Grande-Harmonie* de Croix vient d'être invitée par le Comité des fêtes de Knocke-sur-Mer à donner sur la plage de cette dernière ville, deux concerts, le dimanche 5 août prochain. — Les personnes désireuses d'accompagner la société sont instamment priées de se faire inscrire sans retard, soit chez M. Fauvarque, président, 175, rue Kléber, ou chez le secrétaire, rue Holden-Crolliers, 2.

TOURCOING. — *La Prévoyance.* — Les sociétaires sont priés de se grouper, le 14 juillet, à 9 h. 30, rue du Moulin, en face des numéros 89 et 91, pour prendre part au cortège de la fête nationale.

— *Association des anciennes élèves des cours secondaires.* — Les anciennes élèves sont invitées à retirer, aux cours secondaires, les cartes d'identité qui leur donneront droit d'entrée à l'Exposition avec réduction de 50 p. c. — Vendredi 13 juillet, à cinq heures, séance spéciale au théâtre d'ombres avec la même réduction.

LILLE. — **Palais d'Été.** — Tous les jours, de 4 à 7 h., grande matinée artistique; de 8 à 11 h., concert de gala. Orchestre de dames. Attractions. Cinématographe. 1041

VIN TONI-PECTORAL Toux Bronchite
6665

NORD

UN DRAME DU BRACONNAGE A GOMMEGNIES. — Le sieur C... se trouvait hier, vers six heures à l'affût, à proximité de la forêt lorsqu'un jeune homme de 17 ans, nommé Damée passa tout près de lui. C... croyant avoir affaire à un garde, cria: « N'avance pas ou je tire... » et le coup partit. Le jeune homme a reçu une soixantaine de plombs dans le dos, il a été ramené dans un état grave à Bavay, où le docteur Jacquemart lui a donné des soins. C... a été mis en état d'arrestation.

L'ÉCLAIRAGE DES WAGONS DU NORD. — La Chambre de commerce de Valenciennes s'était associée à celle d'Amiens et à plusieurs autres pour demander l'amélioration de l'éclairage des anciennes voitures à voyageurs de la Compagnie du Nord, éclairage qui ne permet le soir ni la lecture ni aucun travail en wagon. La Compagnie du chemin de fer a exprimé le regret de ne pouvoir, pour le moment, modifier les lampes des voitures de ses trains ordinaires.

La même réponse fut faite, il y a quelque temps, à la Chambre de commerce de Roubaix.

UN NOUVEAU-NÉ ÉTRANGLÉ A QUAROUBLE. — Une femme de 35 ans, Emilie Cornette, épouse d'Auguste Roux, dont elle vit séparée depuis onze ans, avait mis au monde un enfant. Par crainte du déshonneur, elle tua le nouveau-né en lui serrant le cou avec un mouchoir de poche. L'indigne mère est morte, peu de temps après, des suites d'hémorragies. Une enquête est ouverte.

UN VIOLENT INCENDIE A ETRŒUNGT. — Un violent incendie a détruit une ferme et ses dépendances occupées par les époux Hédon-Boquet et situées au lieu dit « La Rançonnière ». Les dégâts, qui s'élèvent à une quinzaine de mille francs, sont couverts par une assurance.

PAS-DE-CALAIS

BOULOGNE. — M. André Baudelet, fils de l'ancien directeur de la *Flandre*, vient de subir avec succès les épreuves de la première partie du baccalauréat ès-lettres devant la Faculté de Paris.

LE CRIME DE LOCON. — Adolphe Defronce, cultivateur à Locon, qui était accusé d'avoir jeté sa femme dans une mare, a comparu, mardi, devant le jury du Pas-de-Calais qui l'a acquitté.

BELGIQUE

DANS LA FAMILLE ROYALE. — On annonce comme prochaine la délivrance de la princesse Albert de Belgique, nièce du roi Léopold, et déjà mère de deux enfants.

LA PÊCHE. — Les permis de pêche ont rapporté en Belgique, pendant l'année dernière, 175.999 fr.; cela représente une centaine de mille pêcheurs appartenant pour les neuf dixièmes à la classe ouvrière.

FAITS DIVERS. — A Anvers, lundi soir, est morte à l'hôpital du Stuyvenberg, une femme, âgée de 37 ans, nommée Marie Noelaerts, qui avait été écrasée dans la matinée entre deux buttoirs pendant une manœuvre au port.

— Un habitant de la rue du Commerce, M. François Luysens, âgé de 39 ans, qui était occupé à décorer une façade à l'occasion d'une fête en l'honneur d'un couple jubilaire, est tombé d'un premier étage et s'est cassé bras et jambes.

— Une jeune fille de Frameries, ayant mangé du saucisson, fut gravement indisposée. Elle n'est pas encore hors de danger.

— M. Volwasson, de Wiesbaden, se rendant à Anvers, s'aperçut en débarquant dans cette ville, de la disparition de son portefeuille, qui contenait 5,000 francs. Il croit avoir été victime de voleurs internationaux.

— A La Louvière, Mme Delassois a donné le jour à quatre enfants, deux garçons et deux filles. La mère et les enfants sont en excellente santé.

— La petite Nelly Warnier, de Dinant, âgée de 9 ans, en s'amusant au bord de la Meuse, perdit l'équilibre et tomba dans le fleuve. La malheureuse enfant s'est noyée.

— A La Louvière, une jeune fille, Alida D..., âgée de 20 ans, s'est jetée par la fenêtre à la suite d'une discussion avec son père et s'est brisé la colonne vertébrale.

— A Anvers, au garage de M. Faes, rue de la Station, un réservoir d'automobile a fait explosion. Deux mécaniciens ont été grièvement brûlés.

— A Leignon, un journalier, Désiré Renard, dans un accès de fureur alcoolique, a tiré des coups de feu qui atteignirent deux hommes et un enfant. L'un des blessés, un cabaretier, Théophile Delhaye, a été frappé mortellement.

BRUXELLES

UN CRIME SENSATIONNEL A LUXEMBOURG. — *Arrestations à Bruxelles.* — Un crime abominable, commis dans des circonstances particulièrement odieuses, défraye, depuis quelques jours, toutes les conversations à Luxembourg. Samedi, après dîner, un jeune garçon de bureau, qui était entré dans le taillis boisé près du pont Adolphe, pour se reposer à l'ombre, découvrit, au-dessous d'un rocher, le cadavre tout inondé de sang d'un homme paraissant âgé d'une vingtaine d'années.

La police, aussitôt prévenue, fit les constatations suivantes: le cadavre avait la gorge tranchée, il avait été l'objet d'une horrible mutilation; la mort paraissait remonter à douze heures. La victime fut reconnue pour un nommé Jean-Pierre Pommerelle, âgé de 18 ans, qui, après la mort de sa mère, Catherine Pommerelle, avait été recueilli par son oncle.

A la demande télégraphique du parquet luxembourgeois, la police bruxelloise se mit à la recherche de deux individus qu'on sait réfugiés à Bruxelles. Hier, M. Nagels, procureur du Roi, informa le Parquet de Luxembourg de leur arrestation. L'un est un nommé Ferry, âgé de 26 ans, né à Schaerbeek, de parents luxembourgeois, qui travaillait à Luxembourg, comme scieur de bois, l'autre nommé Thinnes, âgé de 18 ans, originaire du faubourg de Pfaffenthal. L'extradition de ces deux individus, sur qui pèsent des soupçons, sera demandée.

ETTERBECK

UNE TERRIBLE EXPLOSION DE GAZ. — *Deux victimes. — Importants dégâts matériels.* — Une forte odeur de gaz se répandait hier, vers onze heures du matin, dans l'habitation de M. Ramlot, constructeur, rue de l'Orient, 45, à Etterbeek. Le concierge, Louis Struys, sa femme et deux ouvriers se mirent à vérifier les conduites. Un des ouvriers commit l'imprudence de se servir, à certain moment, d'une allumette. Au même instant, une terrible explosion se produisit: le plafond s'effondra, les carreaux volèrent en éclats, les portes furent arrachées. Mme Struys, son mari et les deux ouvriers qui les accompagnaient furent projetés violemment sur le parquet. La première a été atrocement brûlée aux bras et à la figure; son mari a les cheveux complètement grillés.

OSTENDE

LE POLO. — Aujourd'hui, mercredi, les tournois de polo seront repris à la plaine de l'Hippodrome Wellington.

GAND

NÉCROLOGIE. — Notre très distingué confrère, le rédacteur en chef du *Bien Public*, et Mme Verspeyen, viennent d'être douloureusement atteints dans leurs affections les plus chères, par la mort de leur unique petit-fils, Rémi Verspeyen, le jeune fils de M. et Mme Joseph Verspeyen.

MOUSCRON

Exploits de modernes "chauffeurs"

Un acte inouï de banditisme. — Deux vieillards assommés et ligottés dans une ferme isolée, par quatre bandits masqués. — L'une des victimes a les pieds rôtis. — La maison mise à sac

Dans la soirée de lundi, second jour de la kermesse de Mouscron, un acte véritablement inouï de banditisme a été perpétré dans une ferme isolée à un quart d'heure du centre de la ville.

Deux vieillards, exploitant un «louage» au milieu des champs, ont été assommés ligottés et brûlés dans des conditions extrêmement dramatiques, qui rappellent la manière des chauffeurs, ces brigands du temps de la Révolution, qui brûlaient les pieds de leurs victimes pour les obliger à dire où se trouvait leur argent.

Le louage Doutreluingne

A cinq minutes du nouveau cimetière, au point terminus d'une «carrière» de champs est situé entre la chaussée de Menin et le hameau du Bois Fichaux, le louage exploité par MM. Henri Doutreluingne, 65 ans, et son cousin, Louis Dekimpe, 62 ans. Les deux vieillards sont célibataires et habitent seuls une petite ferme «une ferme à un cheval», connue sous le nom de «louage Doutreluingne».

C'est là que lundi soir, entre 9 heures et demie et dix heures, s'est déroulé le drame que nous allons relater.

M. Henri Doutreluingne était seul à la ferme vers 9 heures et demie, dans la salle commune, où il soupait. Toutes les portes de l'habitation étaient ouvertes. Son cousin, Louis Dekimpe était allé prendre le frais dans les champs.

Modernes «chauffeurs»

Soudain, quatre individus masqués, de taille moyenne firent irruption dans la salle à manger. Terrasser le vieux Doutreluingne, lui ligotter les mains et les pieds, fut l'affaire d'un instant.

Un bidon de pétrole se trouvait à proximité. L'un des bandits s'en empara. Il imbiba de cette huile les pieds et le dos du vieillard qui déjà était bâillonné et avait la gorge entourée d'une corde. C'est dans ces conditions qu'on le força à désigner l'endroit où se trouvait l'argent.

Comme le pauvre vieux résistait, un des individus enflamma une allumette et lui mit le feu aux pieds.

La malheureuse victime alors indiqua son lit et les bandits s'y précipitèrent.

Au pillage

Ils enlevèrent deux bourses en toile grise contenant 650 francs en billets de 100 francs et en pièces de cinq francs. Sur une planche se trouvaient trente francs, dont ils se sont emparés. Non satisfait du butin, les malfaiteurs mirent jusqu'à trois fois un couteau sous la gorge du patient dont les pieds flambaient et c'est ainsi qu'ils purent encore dénicher un livret de caisse d'épargne d'une certaine importance. Touché de pitié l'un des bandits jeta alors le veston de la victime sur ses pieds et éteignit les flammes qui les rôtissaient.

Une seconde exécution

Les «chauffeurs» allaient partir lorsque le cousin, Louis Dekimpe, rentra des champs. Les brigands s'emparèrent de lui. Il fut terrassé et assommé à coup de casse-tête et de crosse d'un fusil de chasse qu'ils avaient décroché de la cheminée.

Le malheureux vieillard eut à son tour les pieds et les mains ligottés. Un bandeau lui fut appliqué sur les yeux. Satisfaits de leur œuvre, les bandits quittèrent la ferme. Il était alors 10 heures et demie.

L'enquête de la police

Le pauvre Louis Dekimpe après leur départ, finit par se dégager de ses liens. Il put également couper ceux de M. Doutreluingne, et vers minuit, ce dernier s'en fut prévenir M. Strypstein, commissaire-adjoint de police de ce qui s'était passé. Le maréchal-ferrant du Chemin-Croisé, à qui il avait narré son histoire, l'accompagnait. M. le commissaire se rendit aussitôt sur les lieux et procéda à une enquête détaillée.

Le signalement des bandits est assez vaguement établi. L'on sait que parmi eux se trouvait un individu de petite taille ayant une moustache noire.

Descente du Parquet

Dans l'après-midi de mardi, le Parquet de Courtrai est descendu en voiture à la ferme Doutreluingne. Il était représenté par MM. Van den Aebele, substitut; De Haene, juge d'instruction, délégué, et le greffier Roomens. M. le docteur Peeters, médecin-légiste, accompagnait les magistrats, ainsi que M. Strypstein, commissaire de police de Mouscron.

Les victimes de ce drame d'un autre âge, ont été entendues.

L'instruction ouverte par M. le commissaire de police de Mouscron, continue sous la direction de ce magistrat. On n'a, jusqu'ici, découvert aucun indice.

Le Parquet est retourné en voiture pour Courtrai vers cinq heures du soir.

Les blessés

Les deux vieillards ont été soignés par M. le docteur Crommelinck. Leur état n'inspire aucune inquiétude, mais M. Doutreluingne porte aux pieds des brûlures graves, et son cousin, M. Dekimpe, a la figure couverte de plaies.

Quelques semaines de repos suffiront à leur complet rétablissement.

L'émotion

L'émoi causé à Mouscron par cette dramatique affaire a été considérable. Durant toute la journée ce fut une procession continuelle de visiteurs au louage Doutreluingne. Les meubles de la ferme étaient encore en désordre.

COURTRAI

DEUX INCENDIES. — Dans la soirée de lundi, vers neuf heures, un commencement d'incendie, rapidement éteint par les voisins, a éclaté rue Wontermaerlens, 49, chez un journalier, M. Emile Dumortier. Des copeaux de bois se sont embrasés dans le grenier. La cause est inconnue.

— Mardi après-midi, vers trois heures et demie, au hameau Pottelberg, une remise appartenant à M. Gustave Decutteman, boulanger, a été la proie des flammes. Les dégâts couverts par l'assurance sont peu importants. Les pompiers communaux ont aidé à l'extinction de l'incendie.

ANSEGHEM

UN HOMME ÉCRASÉ. — Hier matin, vers six heures, le garde-route de la ligne de Courtrai à Audenarde, faisant sa tournée réglementaire avant le passage du premier train, a trouvé, près de la station d'Anseghem, un cadavre horriblement déchiqueté et pour ainsi dire méconnaissable. On croit cependant qu'il s'agit d'un habitant d'Eseghem, Auguste Van Tieghem. On suppose que, pour rentrer chez lui, Van Tieghem se sera avancé sur la voie ferrée par un passage à niveau non gardé et qu'il sera été tamponné par le train partant de Courtrai pour Audenarde à 8 h. 45 du soir.

AUDENARDE

UN SUICIDE. — On a trouvé, mardi matin, le corps du nommé Edouard Versmessen, âgé de 69 ans, chantre à l'église Sainte-Walburge, pendu à la porte de sa cuisine.

Quant on détacha le corps, la mort avait fait son œuvre. On suppose que c'est dans un accès de fièvre chaude que le malheureux a mis son triste projet à exécution. Versmessen était un brave homme jouissant de l'estime générale.

MASSEMEN

ACCIDENT DE BICYCLETTE. — M. Waelkens, curé de Massemen, se promenait le long de la gare vicinale, à Oordegem-les-Alost, lorsque tout à coup un vélocipédiste le renversa avec une force telle qu'il fut précipité dans un fossé. M. Waelkens a reçu de nombreuses contusions sur tout le corps et sa jambe droite est brisée en deux endroits. Il a été transporté dans une habitation voisine et son état est des plus grave.

ESTAIMPUIS

LES FUNÉRAILLES DE M. LOUIS BRUNEAU, CURÉ D'ESTAIMPUIS, ont eu lieu lundi matin, à dix heures et demie, au milieu d'une grande affluence. Le regretté pasteur, qui se trouvait à Estaimpuis depuis trente ans, avait eu se concilier toutes les sympathies; aussi, l'assistance était-elle très nombreuse; la plupart des habitants avaient arboré le drapeau national, cravaté de deuil. La levée du corps a été faite au presbytère, par M. l'abbé Lissence, doyen de Templeuve, entouré d'un nombreux clergé.

Le deuil était conduit par les frères du défunt. Sur le parcours et à l'église, la société de musique *La Lyre d'Estaimpuis*, a exécuté des morceaux de circonstance. Dans l'assistance, nous avons remarqué la présence d'un grand nombre d'ecclésiastiques; les marguilliers, ayant à leur tête, M. Pelydore Seynave, président, des membres du Conseil communal, etc.

Après la messe des défunts, M. l'abbé Desablin, curé de Leers-Nord, est monté en chaire; il a retracé en termes émus la vie exemplaire de M. le curé Bruneau, faisant ressortir la perte éprouvée à la population d'Estaimpuis, par la disparition regrettée de ce vénérable pasteur.

A l'issue de la cérémonie funèbre, le corps a été transporté en cor